

**délibération :
DE_2026_4_33**

L' an deux mille vingt six, le vendredi 24 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 17 Avril 2026

Présents : 14

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur de CABISSE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame LEROY Cécile, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François, Madame PASCAL Jeanne-Marie

Votants : 15

**Objet : Délibération pour la
création des commissions
et la désignation des
membres des commissions
communales**

Pouvoirs :

Monsieur PREVOST Charles a donné pouvoir à Monsieur de CABISSE Thierry

Absent(s) : Monsieur PREVOST Charles

Secrétaire de Séance : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Dominique Plancher

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Madame la Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Aussi, je vous propose de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

La Commission Fêtes et Cérémonies _ week-end piétons - Marchés
La Commission Communication
La Commission Café communal citoyen
La Commission Voirie
La Commission Culture, Patrimoine et Tourisme
La Commission Environnement, Agriculture
La Commission Ecole - Conseil municipal des Jeunes
Le Comité consultatif citoyen _ Vie de quartier

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de cinq membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article). Après appel à candidatures,

Considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil municipal, doit décider à l'unanimité de procéder ou de ne pas procéder au scrutin secret,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'ADOPTER la liste des commissions municipales suivantes :

1/ La Commission Communication

2/ La Commission Fêtes et Cérémonies _ week-end piétons _ Marchés

- 3/ La Commission Ecole - Conseil municipal des Jeunes
- 4/ La Commission Café communal citoyen
- 5/ La Commission Culture, Patrimoine et Tourisme
- 6/ La Commission Environnement, Agriculture
- 7/ La Commission Voirie
- 8/ Le Comité consultatif citoyen _ Vie de quartier

DE FIXER les commissions municipales au maximum à cinq membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

DE NE PAS PROCEDER au vote à bulletin secret

D'ELIRE les élus dans les commissions suivantes :

Commission Communication

Vice-présidente : Mme Cécile LEROY

M. Thierry de CABISSOLE

M. Philippe PASDELOU

Mme Catherine PLANCHOT

Commission Fêtes et cérémonies

Weekends piétons _ Marchés

Vice-présidente : Mme Catherine PLANCHOT

Mme Cécile LEROY

Mme Sylvie BRES

M. Philippe PASDELOU

M. Thierry de CABISSOLE

Commission École _ Conseil municipal des jeunes

Vice-présidente : Mme Cécile LEROY

Mme Sylvie BRES

Mme Catherine RICARD

Mme Cécile BRUYERE

Mme Elodie BARBASTE

Commission Café communal citoyen

Vice-présidente : Mme Sylvie BRES

Mme Elodie BARBASTE

Mme Catherine PLANCHOT

M. Philippe PASDELOU

M. Guillaume DUMONT

Commission Culture, Patrimoine, Tourisme

Vice-président : M. Charles PRÉVOST

Mme Cécile LEROY

M. Thierry de CABISSOLE

Mme Jeanne-Marie PASCAL

Commission Environnement, Agriculture

Vice-président : M. Bruno RUEL

M. Guillaume DUMONT

M. Bruno CARON de FROMENTEL

Mme Jeanne-Marie PASCAL

Commission Voirie

Vice-président : M. Thierry de CABISSOLE

M. Bruno RUEL

M. Bruno CARON de FROMENTEL

M. Guillaume DUMONT

M. Charles PRÉVOST

Comité consultatif citoyen _ Vie de quartier

Sous l'autorité du Maire

Membres conseillers municipaux

Mme Cécile LEROY

Mme Catherine PLANCHOT

M. Philippe PASDELOU

Mme Sylvie BRES

Membres quartiers (6)

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet pour l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,
Cécile LÉROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
Emis le 24/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 27/04/2026

LA MAIRE



Dominique PLANCHER